

Von: Newsletter Jurinfo
Gesendet: Dienstag, 7. Oktober 2008 12:56
An: Newsletter Jurinfo
Betreff: Newsletter No 9/2008 "Informations juridiques"

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le No 9/2008 de la Newsletter "Informations juridiques". Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Table de matière :

1. Approbation de la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
2. Suisse-Singapour: partenariat en vue d'une coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle
3. Atelier «Contrefaçon et piratage: du problème à la solution»

1. Approbation de la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats

Réunie les 27 juin et 26 août 2008, la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats a mené à terme les délibérations concernant les projets de loi sur le Tribunal fédéral des brevets (07.099 http://www.parlament.ch/F/Suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20070099) et de loi sur les conseils en brevets (07.098 http://www.parlament.ch/F/Suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20070098). Elle a adopté à l'unanimité ces projets du Conseil fédéral qui permettent de garantir un conseil compétent en matière de brevets et une jurisprudence de qualité dans les litiges en matière de brevets. A l'avenir, le titre de « conseil en brevet » sera protégé. Un nouveau Tribunal fédéral des brevets examinera les litiges civils en matière de brevets. Cf. communiqué de presse du 27 juin 2008 (<http://www.parlament.ch/F/Medienmitteilungen/Pages/mm-rk-s-2008-06-27.aspx>) et du 26 août 2008 (<http://www.parlament.ch/F/Medienmitteilungen/Pages/mm-rk-s-2008-08-26.aspx>).

2. Suisse-Singapour: partenariat en vue d'une coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle

L'Office singapourien de la propriété intellectuelle (IPOS) et l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) ont signé un protocole d'entente (<http://www.ige.ch/f/jurinfo/j134.shtm>), le 23 septembre 2008 à Genève, à l'occasion de la 45e Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), en vue d'intensifier leur coopération. Communiqué aux médias en anglais : <http://www.ige.ch/e/jurinfo/documents/j13402e.pdf>).

3. Atelier «Contrefaçon et piratage: du problème à la solution»

L'objectif de l'atelier est d'aborder de manière approfondie et sous différents angles le problème de la contrefaçon et du piratage de produits protégés par des droits de propriété intellectuelle. Les conférenciers invités analyseront les dessous de la contrefaçon et du piratage et rendront compte de leurs expériences émanant des divers secteurs économiques, mais aussi de celles faites en tant que consommateurs. L'atelier présentera également les nouveaux moyens légaux de lutte contre le fléau de la contrefaçon et du piratage et abordera les aspects pratiques en relation avec les autorités administratives et judiciaires. Dans le cadre d'une table ronde conclusive, certaines questions, telles que «Faut-il gagner la lutte contre la contrefaçon?» et «Quelles mesures faut-il mettre en œuvre à cet effet?», seront creusées. Lien vers le programme (http://www.ige.ch/training/2007/documents/seminar_fp_2008.pdf) et formulaire d'inscription, uniquement en allemand (http://www.ige.ch/training/piraterie_anmeldung.shtm).

Avec nos meilleures salutations

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Félix Addor
Directeur suppléant